Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 30 (1942)

Heft: 620

Artikel: Les expositions

Autor: Pennello

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-264581

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Voici les timbres du 1er août, dont nous recommandons bien chaudement l'achat à nos lecteurs. D'abord parce que leur vente apporte des ressources appréciables à ce Don National indispensable pour l'aide à nos soldats, et à l'Alliance suisse des Samaritains dont le travail est si utile; puis aussi parce qu'ils ont — celui du bimillénaire de Genève essentiellement — un cachet artistique qui fait du simple geste de les coller sur une enveloppe une joie pour les yeux ! Rarement un de nos timbres-poste suisse fut aussi bien réussi que celui-là : que le chiffre de sa vente prouve son succès.

Cliché Bureau de Presse du Don National Suisse.

(Zurich) nous apporta des considérations aussi captivantes qu'approfondies sur l'esprit national suisse et la nécessité d'en imprégner notre jeunesse. Que la patrie soit en nous et pas uniquement autour de nous ! et que non seulement nos paroles, mais aussi notre attitude et notre activité impressionnent salutairement la jeunesse ! que nous soyons, de même que nos paysages, une harmonie de douceur et de ténacité, car alors nous porterons véritablement notre patrie dans notre cœur, et nous pourrons agir sur la jeunesse et témoigner en faveur de notre pays.

C'est avec des paroles de reconnaissance que Mme Mercier clôtura l'Assemblée générale de 1942. L'après-midi fut consacrée à la visite des célèbres établissements de bains de Baden, et vers le soir les participantes se dispersèrent, emportant de cette charmante et hospitalière cité un nouveau zèle au travail.

(Libre traduction française) V. H.

A travail égal...

Notre confrère britannique, *The International Women's News,* relève avec une indignation justifiée les tarifs annoncés pour la rétribution des enfants chargés par une commission du Ministère de l'Agriculture de la cueillette durant cet été des baies et des petits fruits. (Ce n'est donc pas seulement chez nous que l'on s'ingénie à ne rien laisser perdre de ce que nous prodigue la bonne Nature!). Car voilà-t-il pas en effet que, même pour ces mioches, l'on a établi des tarifs différents suivant le sexe !

Soit

Garçons de plus de 16 ans . .	8 d.	l'heure
Filles » » . .	6 d.	»
Garçons de moins de 16 ans. .	6 d.	»
Filles » » . .	4 d. ¼	»

Comme le remarque judicieusement notre confrère, les prix payés jusqu'à présent pour ce travail plus ou moins accompli en amateur étaient les mêmes pour chacun, alors que ce nouveau barème, introduit en même temps que l'organisation rationnelle de cette tâche, contribue tout simplement à infériorise r une fois de plus la valeur du travail féminin, en stipulant qu'une fillette active sera toujours moins payée qu'un garçon paresseux !

Le Consommateur soucieux de ses Intérêts fait ses achats à la COOPÉRATIVE

Carrières féminines

(Suite de la 1re page.)

Corsets. Lingerie.

Encore des professions où les employeurs ont de la peine, assurent-ils, à trouver du personnel de première force, qui ait le goût de son métier, et d'un travail bien fini et soigné. Nous nous demandons, en relevant ceci, si la question salaires ne joue pas aussi un rôle important, en ce qui concerne la lingerie, en tout cas ? et si les ouvrières étaient mieux payées, on ne verrait pas des jeunes filles très capables, très adroites, très minutieuses, choisir, elles aussi, ce gagne pain ?

Couture.

Le refrain est le même : abondance de main-d'œuvre médiocre ou d'une honnête moyenne, et très grande difficulté à trouver des ouvrières vraiment capables. Manque d'intelligence dans bien des cas ; trop souvent choix de ce métier, non pas par goût, mais parce que la jeune fille n'étant guère capable d'en apprendre un autre, ses parents pensent qu'elle sera toujours assez bonne pour coudre ! manque de persévérance devant les difficultés ; préparation professionnelle insuffisante (trois ans d'apprentissage au minimum devraient être imposés) ; emploi de l'apprentie à des travaux purement ménagers par des couturières peu consciencieuses; manque de goût et de culture, nécessité de cours de perfectionnement, pour la coupe surtout, les coupeuses qualifiées étant rares... : il est intéressant de voir dix-huit patronnes couturières de Lausanne faire à l'unanimité ou presque les mêmes déclarations ! Il y a là de sérieuses indications dont il faut souhaiter que les intéressées tiennent compte.

Mode.

La mode est un art: on naît modiste, on ne le devient pas. Une jeune fille qui n'a pas reçu du ciel ce don en partage pourra devenir une couturière passable, mais ne sera jamais qu'une modiste lamentable. Tel est l'avis exprimé sans ambage par quinze modistes lausannoises.

D'autre part, font-elle remarquer, il s'agit là d'un métier saisonnier qui comporte chaque année des périodes de chômage forcé durant lesquelles l'ouvrière perd « la main ». C'est pourquoi certaines suggèrent de faire apprendre aux jeunes modistes un second métier, comme celui de remmailleuse de bas, par exemple, ou de stoppeuse, qui leur permettrait de continuer à gagner durant la morte saison. Plusieurs réclament plus de sévérité dans l'enseignement professionnel, comportant périodiquement une sélection impitoyable et le congédiement des maladroites et des médiocres.

Photographie.

Beaucoup de persévérance, une ferme de volonté de perfectionnement, la lecture assidue des publications techniques, un intérêt éveillé pour tout procédé nouveau : telles sont les qualités qu'en plus des aptitudes spéciales, l'on réclame de ces travailleuses-là.

Repassage en teinturerie.

Voilà un métier à recommander à des jeunes filles robustes, minutieuses, capables d'initiative, et qui offre à celles qui possèdent ces qualités et se sont spécialisées une situation stable et largement rétribuée. Avis aux amateurs, car le personnel bien préparé fait défaut.

Magasins.

A la presque unanimité (31 sur 33) les chefs de magasins estiment que leur personnel manque des qualités nécessaires à une bonne vendeuse, ceci non point tant par défaut d'intelligence que par défaut de psychologie, lenteur et maladresse d'esprit ! Ils lui reprochent aussi de manquer d'ambition, de se satisfaire trop facilement, de négliger les occasions de perfectionnement, et insistent encore sur la valeur d'une nature gaie et optimiste, d'une tenue nette, d'une élocution facile, d'un sens du métier qui fasse traiter chaque acheteur individuellement: trop de vendeuses en effet, apathiques ou nonchalantes, agissent auprès de la clientèle comme des automates et manquent ainsi des ventes. Souvent aussi, ce sont de trop jeunes filles qui se présentent, auxquelles un séjour préparatoire en Suisse allemande, un apprentissage poussé davantage en matière de calcul oral, de décoration de vitrine, etc., auraient fait grand bien.

J. Gueybaud.

Les Expositions

Mlle Marcelle Galopin à la „Mutuelle artistique", Genève

(27 juin — 18 juillet)

Genève et le lac, ainsi s'intitule, prometteuse de beauté chère aux Genevois, l'exposition qui vient de s'ouvrir dans les salons de la Mutuelle artistique. Y participent MM. Castres, Dufaux, Hornung et Mlle Galopin. C'est de cette dernière que nous nous occuperons ici.

Des aquarelles, deux huiles, la plupart du canton et de Genève même, expriment, dans une lumière chaude, l'attrait de maint site familier, que l'on voit parfois sans plus le voir, absorbé que l'on est par les soucis quotidiens. La Treille, la Tour Baudet, le Calabri, la Cour St-Pierre, la Grange, ou encore les quais et cette *Route de Malagnou* où le soleil filtre si gaiement parmi les vieux ombrages, on les retrouve imprégnés d'un charme nouveau.

L'atmosphère dans les œuvres de Mlle Galopin, et cette joie des formes et des couleurs dont on

On sèche !...

Le Cartel romand H. S. M. nous communique :

La nécessité de conserver pour l'hiver, dans la plus grande mesure possible, le surplus des légumes et des fruits qui ne peuvent pas être consommés immédiatement, a engagé de nombreuses localités romandes à organiser une installation de séchage, mise à la disposition des producteurs, si modestes soient-ils.

Genève a son séchage qui a fonctionné déjà en 1941, il en est de même de Lausanne. La ville de Nyon a étudié un projet et va passer à l'exécution. Vevey a passé une convention avec les installations de Martigny qui travaillent pour les producteurs importants (par livraison de 300 kg.). Les petits producteurs de Martigny ont, eux, la ressource de s'adresser à l'usine de Vernayaz (chaleur récupérée). A Delémont, depuis deux ans déjà, une installation due à l'initiative privée, mais soutenue par les autorités, est au travail. La ville d'Echallens a établi, sur l'initiative de son syndic, M. Despland, un projet pour une grosse installation, d'importance plus que locale, puisque le devis d'établissement prévoit une somme de 200.000 fr. La ville de Neuchâtel a, depuis l'an dernier déjà, conclu un arrangement avec les usines Suchard à Serrières où sont installés 6 fours électriques pour le séchage. Des locaux de réception ont été ouverts à Neuchâtel même avec le concours bénévole des sociétés féminines. Les expériences faites sont excellentes. Les autorités du Locle ont confié le séchage aux usines de chocolat Klaus.

* * *

D'autre part, la Commission d'économie ménagère des Sociétés féminines de Genève nous informe qu'à côté des fours de séchage municipaux installés à Beaulieu, elle a repris dès le 1er juillet son activité qui a donné de si heureux résultats au cours de l'exercice 1941-1942. Tous les matins, de 9 h. à midi, le public pourra apporter au local de la rue Pécolat les fruits et légumes à sécher et de plus des efforts seront faits pour constituer, comme l'an dernier, des réserves de légumes secs à distribuer l'hiver prochain à des familles dans une situation difficile. L'aide de bonnes volontés pour préparer ces légumes et ces fruits sera extrêmement appréciée: s'adresser au local de séchage.

écrivait ses ordonnances. Louise Sarasin mourut le 1er janvier 1623, à l'âge de soixante-treize ans, laissant le souvenir d'une femme étonnamment savante. Mère de plusieurs enfants, elle leur transmit sa belle intelligence et son amour de l'étude. Elle avait donc pleinement réalisé toutes les possibilités d'une nature féminine complète.

* * *

Agrippa d'Aubigné ne devait pas connaître longtemps les joies paisibles des amitiés genevoises. Le voilà bientôt courant de nouveau les routes de France, livré à tous les périls insidieux qui guettent un réformé. Puis vient aussi pour lui le temps des amours douloureuses avec Diane Salviati: passion, déception, rupture ! Plus tard, le mariage avec Suzann de Lezay, qu'il aima tendrement et qui le laissa veuf à quarante-trois ans, lui ayant donné cinq enfants. Il y eut encore une brève liaison, quelques années après la mort de Suzanne, d'où naquit un fils illégitime qui, par une de ces ironies du sort, devait compenser pour Aubigné, par ses qualités morales, les chagrins et les déshonneurs causés par le fils légitime.

Mais venons-en à l'objet de notre deuxième esquisse. A vrai dire, selon la stricte exactitude historique, il ne s'agit point ici d'une Genevoise d'origine ; mais on nous permettra d'adopter, comme le firent ses contemporains, cette descendante d'une illustre famille de réfugiés italiens, puisqu'elle passa de nombreuses années dans notre ville et qu'elle y jouissait d'une considération méritée. Et puisque sa destinée s'est trouvée liée à un certain moment, à celle d'Aubigné, nous devons aussi poursuivre brièvement l'histoire de notre héros.

A partir de la mort d'Henri IV, la situation d'Aubigné devient de plus en plus difficile. Mal vu à la cour de Marie de Médicis, il se brouille aussi avec ses coreligionnaires, qu'il trouve, lui, l'homme d'airain, lâches et prêts à d'inadmissibles compromis. La publication de ses poèmes vengeurs, les *Tragiques,* et de son *Histoire universelle* déchaîne les foudres de la cour. Il lui faut quitter ce royaume où il se sent chaque jour plus incompris et menacé. C'est alors qu'il regarde vers Genève, cette Sion toute disposée à l'accueillir avec enthousiasme et respect. Il s'y réfugie comme dans un havre et, deux ans après son arrivée dans nos murs, s'installe à Jussy, où il construit le château du Crest.

Il est âgé de près de soixante-douze ans lorsqu'il se remarie, le 24 avril 1623. Certes, il s'agit d'une union raisonnable, ménagée par des amis, avec une femme de cinquante-cinq ans et d'un caractère à toute épreuve: Renée Burlamaqui, à qui sera dévolue la douce mission d'apaiser l'humeur souvent amère du vieux lutteur et d'entourer de tendresse ses dernières années.

Il nous est possible d'apprécier en connaissance de cause cette personnalité remarquable par la lecture de témoignages de ses contemporains, ainsi que des lettres et mémoires qu'elle a laissés et qui tous attestent chez elle une fermeté morale peu commune.

La famille Burlamaqui était originaire de Lucques, où elle s'était convertie à la foi réformée, ce qui l'obligea à fuir l'Italie pour la France, où elle bénéficia de la protection de Renée d'Este, duchesse de Ferrare. C'est à Montargis que naquit Renée, en 1568; elle reçut son prénom de la duchesse, qui la présenta au baptême. Après bien des pérégrinations et changements de résidence, les Burlamaqui vinrent se fixer à Genève, en 1585. L'année suivante, Renée épousait, à l'âge de dix-huit ans, César Balbani, qui appartenait, lui aussi, à une famille réfugiée. De ce mariage, qui semble avoir été heureux, naquirent dix enfants que Renée vit mourir tous avant elle, « avec une résignation et une force d'âme, dit un de ses biographes, qui lui avaient attiré l'estime et l'admiration des citoyens et magistrats de Genève » Elle perdit son mari après trente-cinq ans de vie commune et parla toujours de lui avec le plus tendre regret.

Les circonstances dans lesquelles fut conclu son second mariage ne manifestent pas moins de grandeur d'âme: Agrippa d'Aubigné l'avertit qu'il venait d'être frappé en France d'une quatrième condamnation à mort par contumace. C'est donc un proscrit qu'elle épousera. Mais ces tragiques contingences ne sauraient faire hésiter l'énergique Renée: quel que soit le futur destin de son époux, elle tient à honneur de le partager.

Ainsi se reconstitue pour Aubigné un foyer éclairé par la présence d'une femme intelligente et dévouée. La vie y était large: on recevait des hôtes illustres, on donnait des concerts, on discutait d'histoire et de poésie. Huit années s'écoulèrent paisiblement, auxquelles seule la mort d'Aubigné allait mettre fin.

En avril 1630, il tombe malade, et les lettres de Renée à sa belle-fille, Mme de Villette, nous restituent les derniers jours de celui qui attend la fin avec la plus chrétienne espérance :

« Il nous a rendu, écrit-elle, grands témoignages de la joie qu'il ressentait ; et quand il faisait des difficultés de prendre nourriture, il disait : « Ma mie, laisse-moi aller en paix, je veux manger du pain céleste ». Il a été servi en tout ce qui m'a été possible de m'imaginer. Ma peine n'a rien été. Si j'eusse pu donner mon sang et ma vie, je l'eusse fait de bon cœur... ».

En dépit des tendres soins de son épouse, il rend à Dieu son âme intrépide, le 9 mai, jour de l'Ascension. Et la douleur de la veuve, douleur commune à tant de femmes, s'épanche dans les lettres adressées à la fille et au gendre du défunt: « Il me semble impossible de croire que ce coup me soit arrivé. Je ne le verrai donc plus !... J'ai tout perdu. Celui par qui je vivais contente en lui rendant service n'est plus. Il me semble que je n'ai plus rien à faire au monde »... Et pour comble de chagrin, Renée avait vu mourir ce même jour son frère, Jacques Burlamaqui.

Agrippa d'Aubigné léguait à sa femme de l'argent, ainsi que ses livres français et italiens. Désormais, elle vécut d'une existence retirée, consacrée aux œuvres de piété, dans une propriété de sa famille, au Petit-Saconnex. Elle mourut en 1641, à l'âge de soixante-treize ans. Son testament est intéressant à lire. Elle y déclare son désir d'être enterrée à Plainpalais, auprès de M. Balbani, «mon très cher et bien aimé mari et des dix enfants que nous avons

Association Suisse pour le Suffrage Féminin

Une Assemblée vaudoise.

L'Association vaudoise pour le Suffrage féminin a tenu, le 13 juin, à l'hôtel du Mont-Blanc, à Morges, son assemblée de délégués sous la présidence de Mlle A. Quinche, avocate à Lausanne ; cinq sections sur sept étaient représentées ; Mme Nicati-de Luze, présidente de la section morgienne, avait fleuri les tables de roses et de lis jaunes et réservé le meilleur accueil aux visiteuses.

Après avoir salué les déléguées des sociétés sœurs, Mlle Quinche rappelle la mémoire de M. Ernest Bovet, et donne connaissance du rapport annuel. Elle demande aux sections en sommeil de se reconstituer, d'étudier les problèmes actuels, de s'intéresser aux événements afin de préparer mieux leurs membres aux tâches nombreuses que l'on impose aux femmes ; ces appels à la collaboration féminine, avec les devoirs qu'ils comportent, justifient l'égalité civique. Mlle Quinche a énuméré diverses nominations de femmes à des postes plus ou moins importants: greffières, femmes juges ou assesseurs dans les tribunaux de l'enfance, membres de conseils de tutelle. L'Office fédéral de l'alimentation prescrit qu'une femme *doit* faire partie du comité consultatif, à constituer dans chaque commune pour trancher les litiges nés du rationnement différentiel. Les sections sont priées d'étudier le projet de brochure « La Suisse de demain » qu'éditera l'Association suisse pour le Suffrage féminin et de faire connaître leur opinion sur les réformes proposées. Les récentes élections vaudoises de conseils de prud'hommes ont fait nommer 26 femmes comme le savent les lecteurs de ce journal.

Les comptes, présentés par Mlle Kammacher, dentiste à Clarens, ont été approuvés, ainsi que la gestion. On entendit encore un rapport sur l'activité de la section de Montreux, présenté par Mlle Kammacher, puis M. A. Truan (Vevey), donna des détails sur l'initiative prise par les Bernoises pour réclamer le droit de vote communal, un droit que la loi bernoise reconnaissait aux veuves et aux célibataires de 1833 à 1887. Les suffragistes bernoises, soutenues par plusieurs sociétés, par des partis politiques et par trois conseillers d'Etat, tout en acceptant joyeusement les devoirs toujours plus nombreux que leur impose l'Etat, alors que les droits qui en sont le corollaire leur sont toujours refusés, demandent la possibilité d'intervenir activement dans l'élaboration du monde qui se prépare.

L'assemblée écouta ensuite avec attention un exposé très clair de Mme A. Leuch (Lausanne), sur une question assez difficile: celle de la nationalité de la femme mariée et spécialement des mariages franco-suisses, que la conférencière suit de près depuis plusieurs années. Après avoir rappelé que la guerre de 1914-1918 déjà a posé la question de la nationalité de la femme mariée par des cas tragiques de femmes qui se sont trouvées étrangères dans leur propre pays et ont été renvoyées dans un pays pour elles ennemi, Mme Leuch a insisté sur le fait que ni la Constitution, ni la législation suisses ne contiennent aucune disposition sur la perte de la nationalité suisse par une femme qui épouse un étranger ; c'est par habitude que l'on a rejeté hors de la communauté suisse des femmes qui ne demandaient qu'à y demeurer, sous prétexte de l'unité de la famille, d'une unité basée sur la couleur du passeport. Or le droit à la nationalité peut être considéré comme le droit individuel le plus important et tout à fait imprescriptible. Il l'est bien pour le citoyen suisse !

Les mesures récemment prises par la France pour la naturalisation de la femme étrangère épousant un Français ont amené le Tribunal fédéral à autoriser une ressortissante suisse à choisir sa nationalité. Usant alors de ses pleins pouvoirs, le Département politique fédéral a décidé que la Suissesse qui omet, volontairement ou non, de formuler la déclaration de naturalisation exigée par la législation française de 1938, perd la nationalité suisse sans acquérir celle de son mari ; cette femme sera donc apatride. Dès maintenant, la femme mariée à un étranger ne pourra plus avoir une double nationalité, alors que la double nationalité n'entraîne pas pour la femme les mêmes inconvénients que pour l'homme. L'homme suisse ne perd jamais sa nationalité suisse ; la Suissesse épousant un étranger est rejetée hors de la communauté, sans égards aucuns. Ainsi la femme qui n'aura pas fait les démarches nécessaires perdra inexorablement sa nationalité suisse. Et comme la France se réserve le droit de ne pas naturaliser les femmes constituant des éléments douteux, ces indésirables resteront suisses tandis que l'honnête femme qui, avant son mariage, aura fait les déclarations nécessaires pour devenir Française en épousant un Français, sera irrémédiablement perdue pour notre pays.

Une courte discussion suivit, où furent fournis des exemples particulièrement douloureux de cas de femmes suisses parfaitement honorables et rejetées par leur pays. S. B.

Séance du Comité Central.

Ainsi qu'il en avait été chargé par l'Assemblée générale, le Comité Central a procédé à une étude approfondie des possibilités de création d'un Secrétariat permanent, lors de la séance qu'il a tenue uniquement à cet effet à Olten, le 28 juin. Après une longue discussion, il a élaboré un projet et un budget, que les Sections seront priées, par circulaire spéciale, d'étudier à leur tour avant le 1er octobre prochain, afin qu'une nouvelle discussion, sur des bases plus solides qu'à l'Assemblée de Bienne, puisse avoir lieu, lors de la Conférence des Présidentes de Sections cet automne.

---

eus ensemble, sept fils et trois filles ». Chose curieuse, le nom d'Aubigné n'y apparaît qu'à l'occasion de legs qu'elle fait, l'un de mille florins à un fils d'Agrippa, l'autre de son plus gros diamant à sa fille, Mme de Villette.

Dans ce testament, la veuve du grand Aubigné exprime sa gratitude envers la cité qui a donné refuge à sa famille: « Je prie aussi cette dernière bonté (celle de Dieu) pour la conservation de cet Ètat, et qu'acceptant sa sainte bénédiction, cette ville puisse être toujours l'asile et la consolation des personnes qui se retirent dans son Eglise pour y louer et invoquer son saint nom ; qu'il lui plaise augmenter ses saintes grâces à MM. de cette ville, comme aussi à MM. nos pasteurs, afin que par leur sage conduite l'Eglise de Dieu soit conservée et augmentée de plus en plus»...

* * *

Il serait faux et artificiel de vouloir recréer un type uniforme: *la* Genevoise. On trouve dans notre histoire, comme dans celle des autres villes, les caractères féminins les plus dissemblables. Toutefois, les deux femmes que nous avons présentées nous paraissent incarner certains traits qu'on se plaît à reconnaître assez généralement aux Genevoises, traits qui leur font honneur et dont nous souhaitons la persistance chez nos concitoyennes d'aujourd'hui et de demain: le goût désintéressé du savoir, la tenue morale, le sens de la mesure, auxquels viennent s'ajouter cette vocation du dévouement conjugal et cette tendresse qui sommeillent au fond de tout cœur de femme. Ainsi, par leur vie féconde et digne, Louise Sarasin et Renée Burlamaqui ont fait cette démonstration toujours nécessaire que la vertu peut s'allier au charme, la culture de l'esprit aux plus nobles élans du sentiment.

Marg. Maire.

la sent inondée, comme elles attirent et combien communicative cette impression de bonheur qui émane des pierres, des eaux, du ciel, des arbres! C'est cela qui frappe et qui retient surtout, et l'on sort de l'exposition *Genève et le lac* avec une provision de beauté sereine et de poésie.

Pennello.

A travers les Sociétés

Un concours.

Le Cartel suisse de vacances et loisirs pour la jeunesse, qui groupe les plus importantes organisations suisses de jeunesse, organise un concours: Il s'agit de répondre, en un exposé de 5 à 10 pages, à la question suivante: *Comment la jeunesse peut-elle le mieux venir en aide à son pays en des temps difficiles ?*

Peuvent participer à ce concours les jeunes gens et les jeunes filles nées entre le 1er janvier 1918 et le 1er janvier 1927. Les travaux devront être adressés, sous pli fermé, portant un signe de reconnaissance (ce signe sera reproduit sur une autre enveloppe contenant le nom de l'auteur) au Secrétariat du Cartel suisse, Stampfenbachstr. 12, Zurich, avant le 20 septembre 1942. Le secrétariat fournit sur demande tous renseignements complémentaires (caractère de l'exposé, critère, prix, etc.).

Récolte de tilleul, de camomilles et de feuilles de menthe.

Le Service complémentaire féminin civil (appelé aussi suivant les cantons Service auxiliaire féminin), et dont l'active présidente est Mme Haemmerli-Schindler (Zurich), nous communique qu'il a été chargé de recueillir cette odorante moisson tant pour la Croix-Rouge Internationale (envois à des camps de prisonniers) que pour la Croix-Rouge suisse (hôpitaux, secours aux enfants). Des collectes de fleurs et de feuilles sont organisées un peu partout, selon les indications données de façon très précise pour le séchage et la conservation.

Toutes celles de nos lectrices qui voudront y participer (bien qu'en plaine, les tilleuls soient maintenant défleuris) voudront bien en informer soit Mme Haemmerli-Schindler présidente centrale, Kantonsschulstrasse 1, Zurich, soit la présidente du Service complémentaire féminin civil de leur canton (pour Genève, Mme de Rham, 22, rue Et.-Dumont) qui leur feront savoir dès septembre où elles doivent adresser ce qu'elles auront soigneusement séché *à l'ombre et à l'air* cet été.

Petit Courrier de nos Lectrices

Une ménagère qui aime à savoir le «pourquoi» à d'autres. — *Je pense que je ne suis pas la seule à accepter raisonnablement les restrictions que nous impose l'Office de guerre pour l'alimentation quand celui-ci nous en explique le motif, mais qui « rouspète » quand on prend des mesures dont le bien fondé lui échappe. De ce nombre se trouve celle de la répartition en deux lots du sucre pour confitures que devrait bien motiver le dit Office dans les communications qu'il fait à la presse féminine à notre intention, car ceci amène à des situations au revers du bon sens ! Par exemple, j'ai une amie dont le verger compte une série de beaux cerisiers, cette année chargés de fruits, pour la conservation desquels, et en dépit de toutes les recettes prodiguées par le dit Office, sa ration de sucre est largement insuffisante, alors qu'elle ne possède que deux pruniers, dont la récolte sera nulle pour cause de brouillard au moment de la floraison, et point d'autres arbres fruitiers qui lui fasse envisager la possibilité de conserves ou de confitures pour la seconde moitié de l'été ! N'aurait-t-il pas été plus normal de compter sur le bon sens et l'intelligence de nos ménagères et de leur laisser employer à leur guise et suivant leurs possibilités particulières la ration supplémentaire de sucre destinée aux conserves ?*

Carnet de la Quinzaine

Sottens : Emissions des « Cinq minutes de la Solidarité », le dimanche à 18 h. 45.

Dimanche 12 juillet (Lausanne) : Ecole pour le personnel des asiles.

Dimanche 19 juillet (Lausanne) : Amies de la Jeune Fille: le franc pour la jeunesse.

Dimanche 26 juillet (Lausanne) : Collecte du 1er août.

Du 13 au 18 juillet:

Genève : Institut des Sciences de l'Education (Institut J.-J. Rousseau) Palais Wilson: Semaine pédagogique suisse. Conférences publiques, causeries, entretiens par groupes sur des questions de méthodologie de l'enseignement individuel, d'éducation familiale, de psychologie appliquée, d'orientation professionnelle, d'éducation des arriérés, etc., etc. Excursions et visites d'institutions. Programme détaillé et renseignements à l'Institut, 52. rue des Pâquis.

XIme Camp des éducatrices

VAUMARCUS, du 8 au 12 août 1942

Programme résumé du camp

Samedi 8 août.
10 h. 30 Ouverture du Camp.
15 h. M. Lucien Bovet, docteur à Cery : *Au delà de la psychothérapie.*

Dimanche 9 août.
9 h. Méditation. Mlle L. von Auw, pasteur à Saint-Loup.
10 h. M. Russillon, missionnaire: *Pour un service fécond : Vie intérieure anémique ou vie intérieure rayonnante ?*
15 h. Quelques campeuses nous parlent de leur activité.

Lundi 10 août.
9 h. Etude biblique en commun.
10 h. M. Lalive d'Epinay, secrétaire à l'Office de l'alimentation, Berne: *Pour travailler dans le réel : Information sur la situation présente du pays.*
15 h. Groupes de discussion :
Répercussion des conflits familiaux sur l'âme enfantine.
Comment dirigeons-nous la vie sexuelle de nos enfants ?

Mardi 11 août.
9 h. Etude biblique en commun.
10 h. M. Eric de Montmollin, écrivain: *Notre Service.*
14 h. Heure de lecture: *Quelques pages d'auteurs suisses-allemands* (en français!).
15 h. Groupes de discussion :
Comment mettons-nous nos enfants en contact avec Dieu ?
1942: Honnêteté des adultes... honnêteté des enfants...

Mercredi *12 août.*
9 h. Etude biblique en commun.
10 h. M. Charly Clerc, professeur au Polytechnicum: *Livres, paysages et pays de Suisse allemande.*
14 h. Culte de clôture.

Tous les jours: musique et cantonnements.

Prix pour les 5 jours: 24-32 fr. selon le logement. S'inscrire *avant le 15 juillet* auprès de S. Capt, Lutry ; après cette date: chez S. Capt, « Le Lion d'Or », Le Sentier. Pour toute demande de renseignements, prière de joindre une carte-réponse.

La Maison d'éducation « Les Mayoresses » recevrait avec reconnaissance des livres en français, pouvant convenir à des jeunes filles de 15 à 20 ans. Merci d'avance à toutes les personnes qui voudront bien nous aider à procurer des loisirs agréables et instructifs aux jeunes filles. Prière d'adresser les envois à la Maison d'Éducation pour jeunes filles, « Les Mayoresses », **Chailly s. Lausanne.**

Bibliothèque pour la jeunesse
Au Blé qui Lève
chez Mme J.-L. DUFOUR
La Vuachère
LAUSANNE
Prêts de livres dans toute la Suisse.
Renseignements gratuits

ÉLECTRICITÉ - EAU - GAZ
TÉLÉPHONE
MAGNENAT
28, RUE DU MONT-BLANC
GENÈVE - TÉLÉPH. 2.28.72

Contre les douleurs, migraines, grippe, et rhumatismes, le cachet
SOULAGINE
est toujours efficace
Dépôt général :
Pharmacie du Bourg-de-Four, **E. Homberger,** Dr en pharmacie, Genève

Epuration à vapeur
„Au Cygne du Nord„
Maison fondée en 1860
Albert Schutzlé — 2, rue John-Grasset
Usine à vapeur — Plainpalais Tél. 4.31.33
Désinfection de locaux après maladie, décès ou toute autre cause d'infection, par les gaz de Formol ou l'Anhydride sulfureux SO2 « Raoul Pictet » LAVAGE DE COUVERTURES ET TOUTES ESPÈCES DE LAINAGES. Destruction de punaises par de puissants procédés chimiques.

Hôtel des Familles
GENÈVE
„Christliches Hospiz"
en face de la gare
TOUT CONFORT
Chambre depuis Fr. 4.50

NETTOYAGES TEINTURES
Noir deuil en 12 h.
Magasins :
9, QUAI DES BERGUES Tél. 2.47.35
7, RUE DE RIVE Tél. 5.19.37
2, R. MICHELI-DU-CREST Tél. 4.17.39
Usine et magasin :
53, RUE DE ST-JEAN Tél. 2.35.95
Traisse & Cie
TEINTURIERS

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

L'Ecole Dumuid organise son 19me cours de vacances à Genève, en plein air :
13 juillet - 30 août 1942. 8 h. - midi : préparation aux examens; entraînement intensif. Après-midi : visite des expositions et sports. Elèves externes ou pensionnaires. 19, rue Lamartine, tél. 2.75.62.

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES
de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1er
Téléphone : 4.32.85 (permanent)
EN CAS DE DÉCÈS s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

Soutenez votre „Mouvement" en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité